

Extrait du manuel de prélèvement BIOALLAN

L'identification du patient :

Le laboratoire a mis en place un système qualité impliquant le strict respect des procédures de prélèvement et de transmission des échantillons biologiques conformément :

- à l'arrêté du 26 novembre 2019 (GBEA2, chapitre 3 point2)
- au décret 2002-660 du 30 avril 2002 relatif aux conditions de transmission des prélèvements biologiques aux LABM.
- à l'arrêté du 20 juin 2003 fixant la présentation de la fiche de prélèvement de biologie médicale.
- à l'arrêté du 15 mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale d'immuno-hématologie érythrocytaire.
- à la norme NF EN ISO 15189.

Les échantillons et la fiche de transmission doivent comporter l'identification univoque du patient. Elle doit comporter obligatoirement:

- Nom (nom marital pour une femme mariée)
- Nom de naissance ou de **jeune fille pour les femmes mariées (impératif en cas de groupage sanguin/RAI)**
- Prénom
- Date de naissance
- Sexe (en cas d'ambiguïté ou en cas de groupage sanguin/RAI)

Points clefs :

- L'identification des échantillons est réalisée par le préleveur juste après le prélèvement.
- L'identité doit être confirmée activement par le patient. En cas d'examen immuno-hématologique (groupes sanguins, agglutinines irrégulières), vous devrez vérifier la concordance entre l'identité déclarée par le patient et celle figurant sur la pièce d'identité. *Pour preuve de cette vérification, veuillez cocher sur la fiche de transmission (partie identification du patient), la case "Identité vérifiée à partir d'un document officiel d'identité".*
- Une identification non conforme de l'échantillon peut conduire au refus de la demande et à la nécessité d'un nouvel échantillon correctement identifié.

EN PRATIQUE, L'IDENTIFICATION PEUT ÊTRE FAITE :

- De façon manuscrite : identification lisible et correctement orthographiée
- À l'aide des étiquettes infirmières : permet une identification conforme et rapide.

ATTENTION : Les étiquettes doivent être utilisées avec beaucoup de vigilance : Le préleveur doit systématiquement vérifier que l'identité inscrite sur l'étiquette est juste et complète. Il faut coller les bonnes étiquettes (ne pas inverser époux/épouse).

